

Utilitarisme et droit de l'homme

Takeshi Inoue

« La maximisation du plus grand bonheur du plus grand nombre » et la protection du droit de l'homme ont essentiellement des deux forces de sens contraires, parce qu'on dit que le dernier viserait exclusivement du bien-être et bénéfiques de l'individu qui constitue un tout. Toutefois, d'un autre point de vue, parmi les libertés publiques, il y a des droits qui ne semblent pas être nécessairement pour l'individu. Par exemple, la liberté d'expression, la liberté de la presse et du journaliste sont assurées non seulement pour des raison d'agences de presse et journal, ou auteurs et journaliste, mais aussi pour des raison de toute la nation ou la société publique, en offrant des informations exactes ou justes sur l'affaires politiques et économiques. Grâce à ces renseignements, nous pouvons prendre une attitude et participer aux débats politiques. Ici, les droits de l'homme sont d'accord avec le bonheur. Il est pour ainsi dire que ces droits se fondent sur le bien-être public, donc paradoxalement il y a à la fois une phase particulière et générale dans ces droits.

Pour réfléchir ce problème, nous mettons le droit de mener une vie en paix (sans les armements) en question, qui se fonde sur le préambule de la Constitution japonaise de 1946.